



Votre interlocuteur

Christelle JULOU

☎ 02 35 97 64 00

cjulou@Onet.fr

8 rue des mignardises

ZI du District

76450 CANY-BARVILLE

INTERIM QUALITE

Madame JULIE TANGHE

12ter

Rue de L'Amiral Ronarc'h

59 140 – DUNKERQUE

A CANY-BARVILLE, le 10/08/2026

Madame,

Veuillez trouver ci-joint deux exemplaires de la convention pour la formation Port de l'Appareil Respiratoire Isolant à laquelle sont inscrites les personnes suivantes :

TOM BEURET

DOMINIQUE CAULLET

BRANDON DUSAUTOIR

BILAL LAROUJ

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner au plus vite un exemplaire daté et signé, accompagné du cachet de votre entreprise, afin d'engager les démarches nécessaires au déroulement de cette formation, et ce à l'adresse ci-dessus.

Conservez le deuxième exemplaire de cette convention qui pourra vous être demandé par votre organisme paritaire collecteur agréé ou votre fonds d'assurance formation en vue d'une éventuelle prise en charge.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ONET TECHNOLOGIES TI

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail
Session n° 26289378TB

Entre les soussignés,

Nom et adresse du client <i>Dénommé ci-après le « Client »</i>	Nom et adresse de l'organisme de formation <i>Dénommé ci-après le « ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation »</i>
INTERIM QUALITE 12ter 59 140 - DUNKERQUE	ONET TECHNOLOGIES TI Formation ZA La Plaine des Vaux – 6A Impasse Pierre Latécoère 37500 Chinon
Code NAF :	Code NAF : 85.59A
SIRET :	Siret n° 38803510700290
	Déclaration d'Activité enregistrée sous le n° 24130153537 auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ONET TECHNOLOGIES TI s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, ONET TECHNOLOGIES TI adhère à la charte qualité d'AGEFOS PME qui est disponible à l'adresse : www.agefos-pme.com.

Article 1 - Objet de la Convention

En exécution de la présente convention, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Intitulé de l'action de formation : Port de l'Appareil Respiratoire Isolant
Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :
Date de la session : du 09/07/2026 au 09/07/2026
Durée : 0.50 jour(s), 3:30 heures
Lieu de la formation : GRAVELINES (Nord)
Programme et méthodes : voir fiche descriptive en annexe
Format de réalisation : Présentiel

Article 2 – Effectif formé

ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation accueillera la (les) personne(s) suivante(s) :

TOM BEURET
DOMINIQUE CAULLET
BRANDON DUSAUTOIR
BILAL LAROUÏ

Article 3 - Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'acquittera de :

Intitulé de la prestation	Type de tarification	Coût unitaire HT	Quantité	Coût global HT	Taux de TVA
Formation Inter	Forfait/Pers.	140,00 €	4.00	560,00 €	20 %
Coût total HT		560,00 €			
Montant Total TVA		112,00 €			
Coût total TTC		672,00 €			

Article 4 – Modalités de règlement

Les factures seront établies à l'issue de la formation par l'organisme de formation ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation, accompagnées des feuilles d'émargement dûment signées par les stagiaires (signature le matin et signature l'après-midi) et le formateur ainsi que tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement de la prestation à l'OPCO, INTERIM QUALITE transmet à ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation le numéro et l'avis d'accord de prise en charge avant le début de la prestation.

Dans le cas où l'OPCO ne prendrait pas en charge le montant, ou que l'accord de prise en charge ne nous serait pas adressé avant le début de l'action, les montants dus et les frais associés, seront intégralement facturés à INTERIM QUALITE.

Les modalités de règlement sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties.

Dans tous les cas, les conditions retenues sont expressément mentionnées dans le contrat ou le bon de commande, et s'imposent aux deux parties dès lors qu'elles ont été acceptées.

Article 5 – Résiliation de la convention

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée dans l'article 1, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation pourra retenir sur le coût total, les sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action.

Les conditions d'annulation sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties.

Dans tous les cas, les modalités retenues sont indiquées dans le contrat ou la commande et s'imposent aux deux parties dès leur acceptation.

Article 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'Article 1.

Fait en double exemplaire, à CANY-BARVILLE, le 10 août 2026.

Pour le client	Pour ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation
Nom du représentant légal ou signataire dûment habilité Date – Cachet – signature	EMMANUEL BELLANGER - Responsable Formation
	

Un exemplaire de cette convention dûment signée et revêtue du cachet de l'entreprise est à nous adresser par courrier à l'adresse suivante :

8 rue des mignardises – ZI du District – 76450 CANY-BARVILLE

ONET TECHNOLOGIES TI - S.A.S. au capital de 2 000 000 € - 388 035 107 RCS MARSEILLE

SIEGE SOCIAL : 36, boulevard de l'Océan – CS 20280 – 13258 MARSEILLE – Cedex 09 - France

Tél. : 04 91 29 18 10 - Fax : 04 91 29 18 51 - onet-technologies-ti@onet.fr - <http://www.onet-technologies.com>

ONET TECHNOLOGIES TI formation est certifiée Qualiopi concernant la catégorie **actions de formation**. Vous trouverez notre certificat sur notre site

Centre de Formation

Durée

0.50 jour(s)

3:30 heures

Public

Cette formation s'adresse à tout opérateur devant intervenir occasionnellement ou non en atmosphère irrespirable.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- S'équiper d'un appareil respiratoire
- Expliquer les moyens de détection
- Expliquer les procédures de pénétration
- Contrôler le bon état de fonctionnement de l'appareil

Programme

- Accueil des stagiaires, présentation des objectifs, de l'action et des participants

La formation sera axée sur les points faibles et complétée d'un rappel général sur :

- Risque des atmosphères dangereuses :
 - Anoxie / asphyxie
 - Explosion
 - Toxicité gaz et liquides
 - Fonction respiratoire
 - Composition de l'air
- Procédure de pénétration et / ou d'intervention :
 - Prescription de sécurité
 - Analyse du risque
 - Chronologie des actions avant intervention
- Pratique :
 - Technologie de l'appareil respiratoire
 - Règles de sécurité
 - Port de l'appareil et simulation d'une intervention

Méthodes et supports

- Progression pédagogique par objectif avec alternance entre théorie et manipulation pratique
- Support de formation remis à chaque stagiaire
- Appareils respiratoires isolants
- Formateur reconnu pour ses compétences professionnelles et pédagogiques

Prérequis

- Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé
- Aptitude du médecin du travail pour le port du masque
- Se munir de ses EPI

Modalités d'évaluation

Validation des Acquis en Situation (VAS) selon 10 critères (pas de critère sensible).

Critères de réussite

L'attestation ARI avec avis favorable est délivrée si le stagiaire valide 7 des critères à la VAS.